

LE COMITE**M. Denis BERDOZ**
Directeur général

Transports publics genevois TPG

Case postale 950

1212 GRAND-LANCY 1

Genève, le 14 juin 2016

V./réf. : ----
N./réf. : PH/mt**Concerne : Ligne d'autobus 57 - Terminus Gare ZIMEYSA - Proposition d'amélioration**

Monsieur le Directeur général,

La CITraP Genève s'est penchée sur le problème créé par la modification de l'arrêt de dépose 'Gare ZIMEYSA' au début de 2016: cet arrêt a été déplacé sur la rue Moïse-Marcinhes près de l'intersection avec la rue de la Bergère. Il en est résulté une distance de 370 mètres entre l'arrêt de dépose et le quai de la halte 'ZIMEYSA' de la ligne Genève - La Plaine - Bellegarde, en direction de Genève. Cette distance à parcourir à pied **rend très dissuasive l'interface de transports publics** à cet endroit. Cette situation a fait l'objet d'une lettre de la CITraP Genève au Conseil administratif de la Ville de Meyrin, datée du 19 mars 2016, dont la Direction générale des TPG a reçu une copie.

En réponse à cette lettre nous avons été invités à rencontrer Monsieur le Maire de la Ville de Meyrin ainsi que le Chef de projet en charge de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dans cette commune. Au cours de cette rencontre tenue le 18 avril 2016, nous avons été informés des raisons du choix du nouvel arrêt de dépose, et des **nombreuses contraintes** dans l'utilisation de l'espace public disponible au voisinage immédiat de la halte CFF 'ZIMEYSA'. Il a été convenu que la CITraP Genève rechercherait des solutions tenant compte de ces contraintes, et les proposerait aux TPG.

Nous avons donc poursuivi notre examen de la situation, et sommes aujourd'hui en mesure de proposer aux TPG une **solution simple et facile à mettre en place** pour améliorer les conditions d'utilisation de la ligne 57 à son terminus 'Gare ZIMEYSA'.

Solution proposée

1. Une **distinction** est faite pour le fonctionnement de la ligne 57, entre les heures de pointe et les heures creuses. Aux heures de pointe, la fréquence de la ligne 57 est de 15-16 minutes, avec une durée de l'arrêt de remise à l'heure de 3 minutes. Aux heures creuses, la fréquence est de 21 minutes, et la durée de la remise à l'heure est de 15 minutes. La durée du parcours entre l'arrêt de dépose et l'arrêt 'normal' Gare ZIMEYSA est fixée à 3 minutes, ce qui est excessif et fait que, si le bus quitte l'arrêt de dépose à l'heure prévue, même en roulant à vitesse très modérée il passe une minute trop tôt à l'arrêt de départ Gare ZIMEYSA.

En conséquence, **deux modalités distinctes sont proposées**:

2. **Aux heures de pointe**, le régime existant n'est pas modifié, mais les voyageurs doivent être informés (par affichage et annonce sonore) qu'ils peuvent, s'ils le désirent, rester dans le bus, qui repart de l'arrêt de dépose après au maximum 3 minutes d'attente, pour atteindre l'arrêt Gare ZIMEYSA en s'évitant ainsi la longue marche depuis l'arrêt de dépose.

3. **Aux heures creuses**, le parcours du bus 57 est modifié comme suit: arrivant de la Cité de Meyrin par la rue de la Bergère, le bus ne tourne pas à gauche dans la rue Moïse-Marcinhes, mais continue tout droit et marque l'arrêt 'Gare ZIMEYSA' à l'emplacement utilisé par le bus Y en direction de l'Aéroport, pour permettre aux clients de rejoindre facilement la halte CFF. Ensuite le bus poursuit jusqu'au giratoire avec la route du Nant d'Avril, revient en sens contraire sur la rue de la Bergère sans marquer d'arrêt, et tourne à droite sur la rue Moïse-Marcinhes où il fait son arrêt de remise à l'heure. La durée du parcours de service entre l'arrêt 'Gare ZIMEYSA' et l'arrêt de remise à l'heure est estimée à 3 minutes. Il reste donc une durée confortable de remise à l'heure de 12 minutes. Sur le parcours entre l'arrêt 'Gare ZIMEYSA' et l'arrêt de remise à l'heure les girouettes doivent porter l'indication 'SANS VOYAGEURS' pour bien indiquer le parcours de service.

Nous estimons que la solution préconisée est pragmatique et peut être mise en place facilement et avec un coût supplémentaire minime entraîné par le court parcours de service requis aux heures creuses. Le **confort de l'interface bus-train** pour les usagers doit être regardé comme essentiel, et prendre le pas sur toute autre considération.

Nous restons à la disposition des TPG pour discuter davantage de cette proposition, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Pour le Comité :

Pierre HOFMANN
Vice-président

Martin TRIPPEL
Trésorier

Copies : Service de l'Urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, Ville de Meyrin
Direction générale des transports DGT
